

Les mesures d'aide à la famille

1) Où puis-je trouver de l'aide pour mon enfant, pour toute ma famille ainsi que pour moi-même?

Réponse : Il est possible d'obtenir de l'aide à l'école ou à votre centre de santé et de services sociaux (CSSS, anciennement CLSC). Il est possible d'obtenir les services des travailleurs sociaux, des psychologues, des psychoéducateurs et des médecins généralistes pouvant guider le parent pour lui-même, pour son enfant et pour toute la famille. À l'école, les enseignants dont celui de votre enfant, la direction et, les spécialistes sont une aide précieuse. Il existe également des services privés à coûts variables.

2) Quelles sont les ressources de l'école pouvant aider mon enfant à travers son hyperactivité?

Réponse : C'est le travail de collaboration entre les parents, l'enseignant, la direction et, possiblement, les intervenants scolaires qui déterminera les moyens à mettre en place; le plan d'intervention est l'un de ces moyens. De plus, les parents peuvent faire appel aux ressources externes (Centre de santé et de services sociaux [CSSS], organisme PANDA).

3) Aurais-je droit à de l'aide financière pour obtenir un répit?

Réponse : Pour déterminer le montant de la subvention auquel vous avez droit pour le répit, le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) procédera à une évaluation des besoins de la famille, des ressources dont elle dispose et de son réseau. De plus, l'enfant pour lequel la mesure de répit est demandée doit avoir une déficience intellectuelle ou physique, un problème de santé mentale ou un trouble envahissant du développement. Cette subvention est aussi déterminée en fonction de l'âge et des caractéristiques de votre enfant, à savoir s'il nécessite peu ou beaucoup d'attention, de stimulation et de soins. Le degré d'épuisement de la famille est aussi un facteur qui est pris en considération. Sans que cela vous empêche d'exprimer tous vos besoins, il est important de savoir que présentement, les budgets des CSSS sont limités et qu'il y a des listes d'attente plus ou moins longues.

Aussi, vous risquez de ne recevoir qu'une partie de l'aide à laquelle vous avez droit ou de devoir attendre avant d'en recevoir, s'il s'agit d'une première demande. (Document sur l'Office des personnes handicapées, gouvernement du Québec, p. 28.)

Pour en savoir davantage, rendez-vous au www.ophq.gouv.qc.ca

4) Qu'est-ce qu'une ressource de dépannage?

Réponse : Selon les régions, des associations de parents d'enfants handicapés ou des organismes sans but lucratif administrent des maisons de répit où parfois des places de dépannage sont prévues. Ces maisons disposent d'un personnel spécialement formé pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées. Si votre enfant a de graves problèmes de comportement ou a besoin de soins infirmiers, certains centres de réadaptation et centres hospitaliers, selon les régions, ont quelques places de dépannage et le personnel approprié pour répondre aux besoins de votre enfant. Il existe un budget pour le dépannage, différent de celui du gardiennage et du répit : vous devez vous adresser au Centre de santé et de services sociaux (CSSS). Le dépannage est une mesure de dernier recours.

Pour en savoir davantage, rendez-vous au www.ophq.gouv.qc.ca.

Référence : Document sur l'Office des personnes handicapées, gouvernement du Québec, p. 21.

5) Mon enfant est handicapé. Que dois-je faire pour être admissible au supplément de la Régie des rentes du Québec pour enfant handicapé?

Réponse : Vous pouvez avoir droit à ce supplément si votre enfant a un handicap physique ou mental lequel limite de façon importante ses activités de la vie quotidienne pendant une période prévisible d'au moins un an. Les activités de la vie quotidienne sont celles que votre enfant peut faire, selon son âge, pour prendre soin de lui et participer à la vie sociale, comme communiquer, apprendre, se déplacer, se nourrir et s'habiller.

Si vous pensez avoir droit au supplément, vous pouvez faire votre demande :

en vous rendant sur internet au www.rrq.gouv.qc.ca

ou

par téléphone au 1 800 667-9625

ou

par la poste à l'adresse suivante :

Régie des rentes du Québec
Case postale 7777
Québec (Québec)
G1K 7T4

6) Qui peut m'aider à remplir le formulaire de demande de supplément pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec?

Réponse : Si vous avez de la difficulté à reconnaître le handicap de votre enfant dans le tableau se trouvant sur le formulaire de demande, vous pouvez demander l'aide du professionnel qui s'occupe de votre enfant ou téléphoner sans frais à la Régie des rentes du Québec au 1 800 667-9625.

Une partie du formulaire doit être remplie par les parents et l'autre par un intervenant professionnel (médecin, physiothérapeute, psychologue ou autre) qui a évalué ou soigné votre enfant et qui connaît le mieux sa condition. En premier lieu, vous remplissez votre partie, puis vous la donnez au professionnel qui a posé le diagnostic en lien avec les limitations de l'enfant. Ce dernier remplit sa partie à son tour et retourne le formulaire à la Régie des rentes du Québec.

Pour plus d'informations ou pour télécharger le formulaire en ligne, rendez-vous au :

www.rrq.gouv.qc.ca/fr/enfants/enfant_handicape/demande.htm

Les associations de parents

Vous pouvez vous adresser à votre Centre de santé et de services sociaux (CSSS) pour avoir de l'information sur les différentes associations.

Association Épilepsie Estrie :

Soutien aux personnes atteintes et à leurs proches.

819 822-3217

Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie :

Amélioration des conditions de vie des personnes atteintes.

819 566-4848

Association de la paralysie cérébrale du Québec-Estrie :

Soutien aux personnes atteintes; promotion et défense de leurs droits.

819 829-1144

Association paraplégique du Québec :

Favoriser l'autonomie des personnes blessées, médullaires, promouvoir et faciliter leur intégration sociale et professionnelle et défendre leurs droits.

819 348-9164

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA) :

Service pour l'intégration sociale des jeunes vivant avec une surdité.

819 829-2737

Association des sourds de l'Estrie :

Promotion et défense des droits de ces personnes.

819 563-1186

Association spina-bifida et hydrocéphalie Estrie :

Information et soutien aux personnes atteintes.

819 822-3772

Association syndrome de Down de l'Estrie :

Aide aux parents vivant avec des personnes atteintes de trisomie 21.

819 569-8112

Association des parents PANDA de l'Estrie :

Soutien aux gens touchés par le déficit d'attention avec ou sans hyperactivité.

819 565-7131

AQEA (parents d'enfants dysphasiques ou atteints d'audimudité) :

Soutien aux personnes atteintes et défense de leurs droits et intérêts.

819 823-1033

SATEDE (autisme et troubles envahissants de l'Estrie) :

Service de soutien aux familles et aux proches qui vivent avec une personne autiste ou ayant un autre TED.

819 822-3918

Association québécoise des troubles d'apprentissage (AQETA) :

Promotion et défense des droits des enfants et des adultes qui ont des troubles d'apprentissage.

819 828-0964

A.S.D.I (Association québécoise de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle inc.) :

Promouvoir l'intégration et la participation sociale, favoriser le bien-être et défendre les droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles.

819 346-2227

AQED (Association québécoise pour les enfants dyspraxiques) :

Soutenir les personnes dyspraxiques, leur famille ainsi que les intervenants impliqués, pour faciliter l'intégration dans les différents milieux de vie et sensibiliser les intervenants et la population à l'importance du dépistage précoce et à la prise en charge par les services spécialisés pour l'évaluation, le diagnostic et la réadaptation.

819 829-0594

Les ressources pour les parents

Vous pouvez vous adresser à votre Centre de santé et de services sociaux (CSSS, anciennement CLSC) pour avoir de l'information sur les différentes ressources.

La ligne parents :

Aide, information et soutien aux familles.

1 800 361-5085

Fondation Rêves d'Enfants :

Offrir aux enfants atteints d'une maladie qui menace leur vie, la possibilité de réaliser leur plus grand rêve.

819 839-3879

CNDE (Centre Notre-Dame de l'Enfant) :

Service de réadaptation aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

819 346-8471

CREI (Centre de réadaptation de l'Estrie inc.) :

Réintégration sociale des personnes souffrant d'une déficience physique ou psychique.

819 346-8411

La Maison de la famille (Action-famille Sherbrooke) :

Service pour le mieux-être psychosocial des couples et des familles.

819 821-5986

Centre de santé et de services sociaux Sherbrooke (Accueil psychosocial) (CSSS, anciennement CLSC) :

Offre à toute la population d'un territoire des services de santé et des services sociaux.

819 563-2572

Centre des femmes La Parolière :

Service de ressources et de bien-être; activités sociales et éducatives.

819 569-0140

RAME réseau d'appui aux familles monoparentales Estrie :

Visé à améliorer les conditions de vie des familles monoparentales de l'Estrie. Halte-garderie dépannage, service de relation d'aide. Ateliers, conférences, groupes de soutien. Information, références et liste de gardiennes

819 822-3451

Protection de la jeunesse - Urgence sociale :

819 566-4121

514 896-3100 (autres régions du Québec)

Pour consulter le bottin complet des ressources offertes sur le territoire de la ville de Sherbrooke, rendez-vous aux adresses suivantes :

ville.sherbrooke.qc.ca/fr/villeensante/bottinressources.pdf

et

www.cartedesressources.com

Camps et répit

Vous pouvez vous adresser à votre Centre de santé et de services sociaux (CSSS) pour avoir de l'information sur les différents camps et répits.

S.P.E.C. Tintamarre (trouble global ou TED [autisme]) :

Service de répit, de camp d'été et de service de garde avec intensité de service aux familles qui ont un enfant qui présente un retard global ou un trouble sévère du développement comme l'autisme.

819 822-3918

Camp du Domaine Fraser :

Camp de vacances pour les enfants et les personnes ayant une déficience intellectuelle.

1 800 263-9551

Camp Emergo :

Répit aux familles en accueillant leurs enfants autistes sur une base de plein air durant les week-ends de l'année scolaire et les vacances d'été.

514 931-2882

Camp Garagona :

Camp résidentiel pour enfants et adultes ayant une déficience intellectuelle.

514 295-3331

Camp Gatineau :

Centre de vacances spécialisé dans l'accueil des personnes ayant une déficience intellectuelle.

819 777-6164

Camp Papillon :

Offre ses services aux personnes handicapées de tous les âges.

514 937-8171

Centre de plein air Grand Village Rotary :

Accueille des enfants, des adolescents et des adultes vivant avec une déficience physique ou intellectuelle dans un environnement enchanteur et sécuritaire. Le centre offre des séjours en camps de vacances et des répits de fins de semaine.

(418) 831-1677

Cité Joie :

Offre un accès à la nature aux personnes handicapées, aux enfants et aux adultes. Camp de vacances, service répit, formule « Voyage/Tourisme/Aventure etc. ».

(418) 849-7183

Centre Normand-Léveillé :

Activités récréatives, sociales, culturelles et sportives spécialement conçues pour les personnes qui vivent avec ou sans limitations physiques ou intellectuelles.

819 478-5821

Maison Caméléon (répit Sherbrooke) :

Répit aux familles en charge d'une personne handicapée ou déficiente intellectuelle.

819 823-2494

Gymn-eau Laval :

Offre aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage des activités de loisirs adaptées, favorisant leur développement et leur épanouissement.

(450) 625-2674

Camp AQEA (pour les enfants dysphasiques)

Camp d'été.

819 569-6449

Pour en savoir davantage, vous pouvez vous adresser aux intervenants qui travaillent auprès de votre enfant. Ils pourront répondre à vos questions ou vous diriger vers d'autres personnes-ressources.

Vous pouvez également consulter l'ensemble des documents disponibles à l'intention des parents ayant des enfants vivant des difficultés. Ces documents sont disponibles à l'école que fréquente votre enfant. Informez-vous auprès de son enseignant ou auprès de la direction.

